

**ASSEMBLEE
GENERALE
ORDINAIRE**

**Le mot de la
Présidente**

**Rapport
d'activité**

14 JUIN 2025

**CGF
NFF**

LE CNFF ET SES AFFILIATIONS

Le CNFF a été créé le 18 avril 1901, « une des dates les plus importantes de l'histoire du féminisme, puisqu'elle consacre l'alliance du féminisme réformiste et de la philanthropie féminine, en fédérant des forces jusque-là dispersées » (Christine Bard, historienne du féminisme).

Organisme apolitique et non confessionnel, reconnu d'utilité publique, fédérateur d'associations féminines, le CNFF milite, depuis plus d'un siècle, pour affirmer la place des femmes dans la société et défendre leurs droits.

Son réseau

Le CNFF constitue la tête d'un **réseau national d'associations** réparties sur tout le territoire français et de **délégations régionales** ce qui lui confère une représentativité effective.

Le CNFF a été membre fondateur du **Comité National de Liaison des Coordinations d'Associations Féminines et Féministes (CNFF-CAFF)**, au sein du « Mouvement Associatif ».

Le CNFF est également membre fondateur du **Collectif National de lutte contre les violences faites aux femmes**, qui a porté la Grande Cause Nationale 2010 et qui a abouti à la loi du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes et aux incidences de ces dernières sur les enfants ainsi que du **Collectif Abolition 2012** qui a inspiré la loi du 13 avril 2016 et les textes de lutte contre le système prostitutionnel.

Outre son importance en France, **le CNFF est actif au sein d'une Fédération Européenne : le Centre Européen du Conseil International des Femmes (CECIF)**, ainsi qu'au sein de la plus ancienne organisation internationale de femmes (1888), **le Conseil International des Femmes (ICW-CIF)** où il siège et y a plusieurs représentantes dont l'actuelle Présidente internationale. Le CIF est une ONG dotée du statut consultatif auprès du Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC). Trois membres du CNFF représentent le ICW-CIF auprès de l'UNESCO à Paris et deux autres représentent le CECIF au Conseil de l'Europe. Quatre de ses membres représentent le ICW-CIF auprès des Nations Unies à Genève. Chaque année au mois de mars, **ses représentantes participent, au sein de la délégation ministérielle française, à la Session de la Commission de la Condition de la Femme (CSW) qui se déroule aux Nations Unies à New York.**

Son objet

Défendre les droits des femmes partout où ils sont en danger ou remis en cause.

Ses objectifs

- Défendre la place de la femme dans la société et veiller au respect de ses droits fondamentaux en France, mais aussi dans le monde grâce à son appartenance au ICW-CIF (Conseil International des Femmes).
- Œuvrer pour l'égalité des droits civils, politiques, économiques et humains entre les femmes et les hommes.
- Veiller au respect des droits humains (lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants, situation des femmes migrantes, droits reproductifs, place des femmes âgées dans la société, etc.).
- Contribuer au développement de la formation et de l'autonomisation des femmes et des filles.
- Participer à la construction d'un monde solidaire et éthique dans le respect des droits des femmes, des hommes et des enfants.

Ses missions

Partenaire des Pouvoirs publics et des organisations publiques ou privées, le CNFF assure une veille permanente de tous les sujets liés aux droits des femmes et mène des actions de lobbying auprès des acteurs de la vie publique.

Le CNFF s'implique légitimement dans tous les débats, nationaux et locaux, pour affirmer le rôle de la femme dans la société, sa place et son image.

La gouvernance

Partenaire des Pouvoirs publics et des organisations publiques ou privées, le CNFF assure une veille permanente de tous les sujets

Les membres du Comité Exécutif

Lors de la réunion du 15 juin 2024 du Comité Exécutif les membres du bureau sont :

- Présidente : Marie-Claude BERTRAND
- Vice-Présidentes : Michèle BATUT, Nicole HERB, Pascale MESNIL, Christiane TRICOT, Michèle VIANES
- Secrétaire Générale : Christiane CHARBONNEL
- Secrétaire Générale Adjointe : Nathalie DELPHIN
- Trésorière : Ludovina MOREIRA-COSTES
- Trésorière Adjointe : Alice BENHAMOU-PANETTA
- Membres : Isabelle BLIN, Martine BERMOND, Michèle SCHOR-ATTALI, Chantal RIALIN, Françoise SEME-WALLON
- Présidentes d'honneur : Françoise BOUTEILLER, Françoise DELAMOUR, Paulette LAUBIE, Martine MARANDEL, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI.

Les déléguées régionales

- Christiane CHARBONNEL
- Irène MONLUN
- Jacqueline BOURGEOIS
- Michèle BATUT
- Alexandra ROUGEREAU

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,

Chères et chers membres,

L'année 2024 a été marquée par des événements majeurs pour les droits humains que sont les droits des femmes.

Trois semaines avant celui du **vote de la loi constitutionnelle relative à la liberté pour les femmes de recourir à l'IVG**, le CNFF tenait son colloque « FEMINISME(S) définition avenir ? », au Palais du Luxembourg ;

En sa qualité de fédération féminine et féministe historique, le CNFF se devait de dresser un bilan du et/ou des féminisme(s), des avancées mais aussi des régressions constatées dans chaque continent, des aspirations actuelles et futures.

Mesdames Dominique VERIEN et Laurence ROSSIGNOL respectivement Présidente et Vice-Présidente de la délégation aux droits des femmes du Sénat ouvrirent cet événement (Mme VERIEN le matin, Mme ROSSIGNOL l'après-midi) ; Madame Aurore BERGE Ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations le clôtura.

Nous avons acté d'avancer « la main dans la main » avec les jeunes générations, et appelé unanimement au vote positif du projet de loi constitutionnelle relative à la liberté pour les femmes de recourir à l'IVG ; le projet avait été adopté par l'Assemblée nationale le 30 janvier 2024 et devait l'être par le Sénat le 28 février suivant.

La constitutionnalité de la loi réaffirme le caractère fondamental de la liberté pour les femmes de recourir à l'IVG en France, alors que ce droit est en régression dans plusieurs pays dont les U.S.A. *1

Comme déjà indiqué lors de notre assemblée générale 2024, j'eus l'honneur d'assister en tribune le 4 mars à VERSAILLES au vote de la loi par le Parlement réuni en Congrès, et le 8 mars, Place Vendôme à PARIS à la cérémonie de son scellement dans la constitution.

Les invitations à ces cérémonies par Madame Yaël BRAUN PIVET, Présidente de l'Assemblée nationale, et Monsieur Emmanuel MACRON Président de la République sont une reconnaissance du long travail du CNFF et de son implication pour les droits des femmes comme me l'a exprimé Mme Yaël BRAUN-PIVET dans le courrier qu'elle m'a adressé le 27 mars 2024 en ces termes : « ... *Je sais le rôle essentiel que joue le Conseil National des Femmes Françaises (CNFF) pour défendre les droits des femmes depuis sa création en 1901, au niveau tant national qu'international. C'est pourquoi il était important pour moi que vous puissiez assister au Congrès dans les tribunes...* »

Le deuxième temps fort 2024 fut les JO de PARIS, premiers Jeux Olympiques égalitaires en termes de nombre d'athlètes femmes et d'athlètes hommes ; (F 5250/H5250 – en 1900 aux JO de PARIS : 22 femmes athlètes).

Toutefois, comme l'a souligné Maryse VISEUR présidente du CFEI FEMMES AVENIR, arbitre internationale de canoë Kayak, lors de la conférence « De l'Antique Olympie à Paris 2024 » à l'issue de l'AG du CNFF le 15 JUIN 2024 à ANGOULEME, cette égalité fait défaut dans les instances dirigeantes ; trois femmes seulement président une Fédération olympique sur trente-neuf Fédérations. La gouvernance dans les milieux sportifs est loin d'être paritaire ; en France, les femmes ne représentent que 34% des dirigeantes et dirigeants des structures sportives et 33% des encadrantes et encadrants. Le bureau national olympique sportif français compte seulement 14 femmes sur 49 membres. Le HCE, dans son communiqué de presse du 16 avril 2025 relatif à son rapport sur la parité dans l'encadrement sportif relève que « *l'élection de Kirsty COVENTRY, première femme à présider le Comité International Olympique (CIO) en mars dernier, est un signal positif pour l'évolution de la parité dans le sport. Mais bien que la parité soit désormais obligatoire au sein des instances dirigeantes des fédérations sportives sur le plan national depuis 2022, les résultats restent préoccupants* ».

Lors du colloque « plus de Femmes pour plus de Sports On fait comment ? » du collectif CNFF – Femmes 3000, des préconisations furent émises pour augmenter la pratique sportive féminine ; le livre blanc sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dénonce les inégalités entre les femmes et les hommes dans le sport (équipements, médias, rémunérations etc...).

Le sport n'est pas le seul domaine d'absence de parité, malgré les lois, ainsi qu'on peut aisément le constater au regard de la composition des conseils d'administration et de surveillance dont les membres sont encore exclusivement masculins ;

Le CNFF se doit de poursuivre ses travaux pour que la Parité 50/50 entre les femmes et les hommes soit effective au sein de toutes les gouvernances ; ce fut le thème de notre évènement parallèle à la CSW 69 « Femmes au pouvoir – vers une parité 50-50 dans les décisions » coorganisé avec le CIF et le Korean Institute for Women in Politics, le 12 MARS dernier à NEW YORK (www.cnff.fr actualités)

Sima BAHOU Directrice exécutive d'ONU Femmes a rappelé « *Quand les femmes sont présentes à la table des négociations, le monde change* »

Par ailleurs, la participation des femmes à égalité avec les hommes dans les nouvelles technologies, est essentielle pour éviter une régression de l'égalité F/H et des droits humains.

L'autre point de vigilance tant dans le domaine du sport, du travail, dans la rue, et dans les familles, est les violences et cyberviolences sous toutes leurs formes (physiques, psychologiques, sexuelles, sexistes, en ligne etc...), violences activées par et avec les réseaux sociaux, les outils numériques, comme en témoigne le 3^{ème} évènement majeur 2024 que fut le procès historique sur les viols de Mazan, avec la déclaration de l'héroïne Gisèle PELICOT, demandant un procès public « *pour que la honte change de camp* ».

Le procès met en lumière la question du consentement libre et éclairé dans les relations sexuelles, l'horreur de la soumission chimique, l'impact sociétal sur le consentement et les violences sexuelles.

En avril 2024, une mission gouvernementale sur la soumission chimique a été confiée à Mme Sandrine JOSSO députée et à Mme Véronique GUILLOTIN Sénatrice ; Les parlementaires ont remis leurs conclusions à Mme Aurore BERGE Ministre déléguée à l'égalité entre les femmes et les hommes et à Monsieur Yannick NEUDER ministre de la Santé et de l'accès aux soins le 12 mai dernier ; le communiqué de presse précise :

« ce rapport s'inscrit dans le contexte bien connu du procès dit de « Mazan » et vient rappeler une vérité glaçante : la soumission chimique nie le consentement, le corps et la mémoire des victimes. Droguer une personne à son insu ou sous la menace pour commettre une agression ou un viol n'a rien d'une simple dérive de soirée : c'est un crime. En 2022, 1229 soumissions et vulnérabilités chimiques vraisemblables ont été analysées par le Centre de Références des Agressions facilitées par les substances (CRAFS) »

Lors de la CSW69, l'évènement de la France soutenu par le Canada, le Mexique, la Suède et proposé par « Osez le féminisme » portait sur les cyberviolences sexuelles et sexistes ;

Aurore BERGE dans son introduction a déclaré : « Si j'ai fait le choix de ce thème des cyberviolences sexistes et sexuelles pour notre évènement, c'est précisément parce que nous savons combien les outils numériques présentent des menaces grandissantes pour les femmes et les filles, là où ils pourraient surtout représenter des leviers puissants de protection, de liberté et d'émancipation. »

A L'occasion du 25 novembre, le CNFF publiait son communiqué sur **Le contrôle coercitif pour une approche globale des violences intrafamiliales qui doit entrer dans les dispositifs des décisions judiciaires.**

Une proposition de loi du 3 décembre 2024 visant à introduire la définition du contrôle coercitif dans le code pénal a été adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale.

Force est de constater que les clichés, les stéréotypes sont toujours présents ; ils alimentent les inégalités des chances entre les femmes et les hommes et toutes les formes de violences envers les femmes et les filles.

Ce qui amène à l'impérative nécessité d'appliquer la loi du 4 juillet 2001 aux termes de laquelle trois heures d'enseignement à la vie affective relationnelle et sexuelle doivent être dispensées dans les établissements scolaires, chaque année.

Or, 15% seulement des écoles procèdent à cet enseignement *.3

L'Education Nationale a établi un programme adopté par le conseil supérieur de l'éducation le 20 janvier 2025 pour que l'Education à la vie affective, relationnelle et à la sexualité – EVARS - soit dispensée dès la maternelle et adaptée chaque année, à chaque âge et niveau de scolarité à compter de la rentrée de septembre 2025.

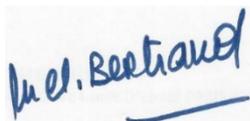
A l'occasion du 8 mars 2025, Véronique RIOTTON Présidente de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale et Dominique VERIEN Présidente de la délégation aux droits des femmes du Sénat ont tenu un colloque sur l'EVARS dont vous trouverez ci-joint le compte rendu.

Dans son discours inaugural à la CSW69, **Antonio GUTERRES**, Secrétaire Général des Nations Unies a dénoncé une situation de remises en causes des avancées des droits des femmes : « *les droits des femmes sont en état de siège... le poison du patriarcat est de retour, et il revient en force* ».

En conclusion, il nous appartient de poursuivre sans relâche nos travaux pour la parité 50/50 dans les gouvernances, l'égalité entre les femmes et les hommes, avec l'inclusion des femmes et des filles dans le numérique, soutenir l'entrepreneuriat et le leadership féminin, vaincre les stéréotypes et toutes les formes de violence envers les femmes et les filles.

Je compte sur vous.

Le 3 juin 2025



Marie-Claude BERTRAND
Présidente du CNFF
Officier de la Légion d'Honneur

*1 La loi du 8 MARS 2024 modifie l'article 34 de la constitution pour y inscrire que « la loi détermine les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté garantie à la femme d'avoir recours à l'i.v.g. » www.cnff.fr

*2 La proposition de loi n° 669 du 3 décembre 2024, adoptée en première lecture par l'Assemblée Nationale, vise à introduire la définition du contrôle coercitif dans le Code pénal. L'article 3 de la proposition de loi inscrit la définition du contrôle coercitif à l'article 222-14-3 du Code pénal lequel dispose déjà que « Les violences (...) sont réprimées quelle que soit leur nature, y compris s'il s'agit de violences psychologiques ». L'article est complété par un alinéa destiné à accueillir la définition du contrôle coercitif entendu comme « Les manœuvres délibérées et répétées de déstabilisation psychologique, sociale et physique ayant pour effet de diminuer la capacité d'action de la victime et de générer un état de vulnérabilité ou de sujétion », étant précisées que ces manœuvres « constituent des violences psychologiques ». Son introduction dans le code pénal permet de sanctionner au travers d'une infraction unique plusieurs agissements de nature diverse qui, pris isolément, ne constitueraient pas forcément une infraction.

3 www.cnff.fr « Pour une éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle »

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Activités internes au CNFF

Le Comité Exécutif s'est réuni 11 fois dont 3 avec les représentantes des associations membres et déléguées régionales.

Toutes les réunions ont eu lieu via ZOOM à l'exception de celle du 14 juin 2024 à ANGOULEME, soit à la veille de l'Assemblée Générale du CNFF qui s'est tenue à l'Hôtel de Ville d'ANGOULEME.

Election des membres du Comité Exécutif du CNFF lors de l'Assemblée Générale du 15 juin 2024 :
5 Postes étaient à pourvoir (1/3 des membres du Comité). Ont été élues ou réélues (mandat : 2024/2027) : Marie-Claude BERTRAND, Isabelle BLIN, Chantal RIALIN, Françoise SEME-WALLON, Michèle VIANES.

Nominations de Membres d'honneur : Claudie BOUGON-GUIBERT et Claudie CORVOL lors de l'Assemblée Générale du 15 juin 2024 :

Le 15 mai 2024 le Comité Exécutif, sur proposition de Marie-Claude BERTRAND accorde le statut de membres d'honneur tant à Claudie BOUGON-GUIBERT dont le mandat arrivait à échéance et ne se représentait pas au Comité Exécutif, qu'à Claudie CORVOL, démissionnaire du Comité Exécutif, en témoignage de la reconnaissance de leur travail au CNFF. L'Assemblée Générale du CNFF, réunie le 15 juin validera leur nomination.

Election des membres du Bureau Exécutif du CNFF dont les postes sont vacants lors du Comité Exécutif du 15 juin 2024 :

Lors du Comité du 15 juin 2024 après la tenue de l'Assemblée Générale, il a été procédé à l'élection des membres du Bureau Exécutif dont les postes sont vacants. Selon les Statuts, le bureau se compose de : La présidente - 5 Vice-présidentes – 1 Trésorière 1 trésorière adjointe – 1 Secrétaire générale – 1 Secrétaire adjointe.

Sont à pourvoir les postes de Présidente, de deux Vice-Présidentes. Durée du mandat : 3 ans (2024/2027)
Une seule candidate à la fonction de Présidente : Marie-Claude BERTRAND se représente à la fonction et est élue à l'unanimité Présidente du CNFF.

Deux candidates pour les deux postes de Vice-Présidentes (2024/2027): se représente Michèle VIANES et se présente Pascale MESNIL. Toutes deux sont élues à l'unanimité.

Les membres du Bureau 2024/2025 sont : Présidente : Marie-Claude BERTRAND – Secrétaire Générale : Christiane CHARBONNEL – Secrétaire Générale adjointe : Nathalie DELPHIN – Trésorière : Ludovina MOREIRA COSTES – Trésorière adjointe : Alice BENHAMOU-PANETTA - Vice-Présidentes : Michèle BATUT, Nicole HERB, Pascale MESNIL, Christiane TRICOT, Michèle VIANES

COLLOQUE FEMINISME (S) : DEFINITION – AVENIR ? au Palais du Luxembourg 15 rue de Vaugirard 75006 Paris, le 12 février 2024 sur la journée.

Colloque organisé par le CNFF, sous le Haut Patronage de Madame Aurore BERGE, Ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations et sous le Patronage de Madame Dominique VERIEN, Sénatrice de l'Yonne, Présidente de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

L'objectif du colloque est de retracer l'histoire du féminisme, ses impacts sur les politiques et l'arsenal juridique déployé en France, d'élargir l'étude à l'international, d'ouvrir le débat sur les différents courants actuels avec des témoignages d'expertes de haut niveau et de définir ensemble des axes prioritaires à défendre afin de maintenir et de développer une politique féministe crédible et audible pour plus de justice sociale et dans l'intérêt des droits humains.

Ouverture du colloque par Madame Dominique VERIEN
Introduction par Madame Marie-Claude BERTRAND

Matinée : Histoire du féminisme et Droits des femmes

- **Histoire du féminisme, conquêtes et désillusions : Madame Michelle PERROT**, *historienne, professeure émérite d'histoire contemporaine à l'université Paris-Diderot et militante, auteur de nombreux ouvrages sur le féminisme.*
- **Impact politique du féminisme : Madame Dominique VERIEN**
- **Les avancées juridiques majeures pour plus d'égalité sociale et plus de libertés individuelles : Michèle SCHOR-ATTALI**, *Avocate, Présidente de l'AFCJ Association Française des Femmes des Carrières Juridiques, Membre du Comité Exécutif du CNFF.*
- **Ce qui reste à conquérir : Monsieur Guillaume GOUFFIER VALENTE**, *Député du Val de Marne (6^{ème} circonscription), Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Membre de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de l'Assemblée Nationale.*
- **Droits des femmes à l'international : Viviane TEITELBAUM**, *Présidente du CECIF, Députée et Vice-Présidente du Parlement de Bruxelles, Vice-Présidente du Lobby Européen des Femmes, Présidente de l'Observatoire Féministe des Violences Faites aux Femmes, Auteure.*
- **Questions - Réponses**

Modératrice : Dr Nathalie DELPHIN, *Secrétaire Adjointe du CNFF, Présidente du SFCD*

Après-midi : Le féminisme aujourd'hui et demain : continuité ou rupture ?

Ouverture : Madame Laurence Rossignol, *Sénatrice du Val de Marne, Vice-Présidente de la Délégation aux Droits des Femmes et à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, ancienne ministre des Familles, de l'Enfance et des droits des femmes, Présidente de l'Assemblée des Femmes*

Introduction par Madame Marie-Claude BERTRAND

Quel est votre féminisme ? Comment le vivez-vous ?

Madame Réjane SENAC, *Directrice de recherche CNRS, Directrice du département de Sciences Politiques du CEVIPOF*

Madame Sandrine FOULON, *Journaliste féminisme et économie. Co-auteure « On n'arrête pas l'éco »*

Madame Michèle VIANES, *Présidente de Regards de Femmes, Présidente de la Commission « Enjeux globaux » du comité de suivi de la Coordination des OING de la Francophonie, Responsable pour l'Europe de l'Ouest du Réseau Francophone pour l'Egalité Femmes-Hommes et Vice-présidente du CNFF*

Madame Lucile PEYTAVIN, *Historienne spécialiste du travail et des droits des femmes, auteure de « Le coût de la virilité : ce que la France économiserait si les hommes se comportaient comme les femmes »* et **Madame Lucile QUILLET**, *Journaliste, auteure de «Le prix à payer, ce que le couple hétéro coûte aux femmes »*

Madame Anissa MAILLE, *militante féministe à l'origine du #MeTooAnimation et fondatrice de l'association Young & Safe luttant contre les violences sur enfants et adolescents.*

Madame Delphine O, *Ambassadrice, Secrétaire générale du Forum Génération Egalité (Pekin+25), auteure de «La diplomatie féministe est un sport de combat »*

Modératrice : Madame Marine BERMOND, *Membre du Comité Exécutif du CNFF, Présidente de Femmes 3000*

Questions – Réponses

Conclusions et Clôture du Colloque par Madame Aurore BERGE, Ministre Déléguée auprès du Premier Ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les Discriminations.

Un livret reprenant les minutes du colloque sera édité en 2025. Il sera ensuite communiqué notamment, à différents ministères ainsi qu'à d'autres personnalités de la vie publique.

Ce colloque achevé, les membres du Comité Exécutif envisagent sans tarder celui de l'année 2025 et arrêtent un thème : la santé des femmes. Le titre retenu : « La Femme : un patient comme les autres ? » Marie-Claude BERTRAND et Nathalie DELPHIN travailleront activement à la mise en œuvre de ce nouveau projet.

CONFERENCES organisées par le CNFF : ([cf site du CNFF](#))

- A l'issue de l'Assemblée Générale du CNFF à l'Hôtel de Ville à Angoulême, le 15 juin 2024, **« De l'ancienne Olympie à Paris 2024 », Intervention de Maryse VISEUR**, arbitre internationale de Canoë Kayak, Présidente des auditeurs de l'IHEDN Ile de France, Présidente du CFEI FEMMES AVENIR, membre du CNFF.

« La place des autrices dans la bande dessinée aujourd'hui – évolution culturelle ou changement de regards de la société sur la création féminine. » Intervention de Catherine FERREYROLLE, responsable de la bibliothèque patrimoniale et du centre de documentation de la cité internationale de la bande dessinée et de l'image à ANGOULEME

ARTICLES - COMMUNIQUES – CONFERENCES : ([cf le site du CNFF](#))

Article : **« LE CONTROLE COÛRTOIF »**

Communication du CNFF à l'occasion du 25 novembre 2024 – ARTICLE- : **« Pour une approche globale des violences intrafamiliales : le contrôle coercitif. »**

- Communiqués :

Tout au long de l'année des communiqués sont publiés sur le site du CNFF sur les différentes manifestations auxquelles le CNFF était représenté par Marie-Claude BERTRAND, Présidente.

- **12 février 2024** : colloque organisé par le CNFF au Palais du Luxembourg sur le thème : Féminisme (s) : Définition – Avenir ?
- Le **4 mars 2024** à Versailles, le Parlement réuni en congrès est pour la première fois présidé par une femme, Yaël BRAUN-PIVET, présidente de l'Assemblée nationale, lors du vote historique pour la loi constitutionnelle relative à la liberté de recourir à l'IVG.
- **8 mars 2024** : Quatre jours après le vote du Congrès à Versailles, le Président de la République préside la cérémonie de scellement dans la Constitution de la loi de la liberté pour les femmes de recourir à l'interruption volontaire de grossesse qui devient Loi fondamentale.
- CSW68 à New York à l'ONU : Une délégation de 6 responsables au sein du Conseil National des Femmes Françaises, Ludovina MOREIRA, Michèle VIANES, Pascal MESNIL, Françoise SEME WALLON, Martine MARANDEL, Brigitte POLONOVSKI ont participé à NEW YORK au siège de l'ONU à la CSW68 qui s'est tenue du **11 au 22 mars 2024**. Deux autres, Christiane TRICOT et Marie-Claude BERTRAND ont participé en visioconférence. Thème retenu ; « Accélérer la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes en réduisant la pauvreté des femmes et des filles. »
- Dans le cadre du 17^{ème} Festival du film francophone à Angoulême en l'honneur du Royaume du Maroc, pays invité, l'Ordre des Avocats du Barreau de la Charente, **le 30 août 2024**, a organisé une conférence débat sur le thème « L'émancipation des femmes au Maroc, un nouveau droit pour la famille ? »
- A l'occasion du circuit international automobile des remparts à Angoulême les **14 et 15 septembre 2024**, les organisateurs ont décidé cette année de faire une exposition sur les femmes pilotes au siècle dernier.
- **Le 17 septembre 2024, les statues des 10 femmes illustres françaises de la cérémonie d'ouverture des jeux Olympiques sont inaugurées** dans la Cour d'Honneur de l'Assemblée nationale par la Présidente Madame Yaël BRAUN-PIVET, en présence de Madame Anne HIDALGO, Maire de Paris. La cérémonie s'est clôturée par des poèmes et des chants en soutien à nos sœurs Afghanes et Iraniennes « **Aujourd'hui, les voix de Husnia ANWARI et de Marzieh HAMIDI s'élèvent à l'Assemblée Nationale. Au-delà de nos frontières, de l'Afghanistan à l'Iran, c'est un message au monde : les femmes ne se tairont pas, et partout, nous serons à leurs côtés** » a déclaré Yaël BRAUN-PIVET ;
- Thème des 5^{ème} Rencontres de l'Egalité Economique et Professionnelle, organisées le **16 octobre 2024** à l'Assemblée Nationale, à l'initiative de Marie-Pierre RIXAIN ; « Femmes et Finances : Mythes, Risques et Vérités. »
- Conférence organisée par la Délégation Interministérielle à l'Aide aux Victimes le **17 octobre 2024** à l'Assemblée Nationale : « Images des victimes, réconcilier dignité humaine et liberté d'expression. »

LE SITE DU CNFF :

Le site du CNFF est totalement rénové et réactivé. Marie-Claude BERTRAND s'emploie à le mettre à jour en publiant les communiqués énoncés ci-dessus.

CSW 68

Madame la Ministre, Aurore BERGE a fait un discours dénonçant les attaques terroristes du 7 octobre par le Hamas et a parlé des femmes victimes de violences. Des parlementaires faisaient partis de la délégation française.

2 événements parallèles ont été organisés par « Regards de Femmes » :

- Les élues au service des politiques publiques de réduction de la pauvreté des femmes et des filles
- Lutter contre la pauvreté des femmes : Préalables institutionnels et actions.

Le CNFF et l'UEF ont organisé un événement parallèle en visio conférence le 18 mars 2024. Le thème : « L'impact de la pauvreté sur la vie des femmes et des enfants ». L'évènement a été introduit par Pascale

MESNIL, Présidente de l'Union Européenne des Femmes – Marie Claude BERTRAND est intervenue sur « l'Impact de la pauvreté sur l'éducation des enfants » – Alice BENHAMOU PANETTA sur : « les effets du changement climatique sur la santé des femmes ». Christiane TRICOT était modératrice et a conclu.

Le CNFF, représenté par sa Présidente, sera témoin de deux évènements historiques consacrant l'interruption volontaire de grossesse dans la Constitution.

Deux évènements historiques pour lesquels le CNFF a été invité et représenté par sa Présidente, Marie-Claude BERTRAND :

▪ Le 4 mars 2024 : Sur invitation de Madame BRAUN PIVET, Présidente de l'Assemblée nationale, Marie-Claude BERTRAND assistera en tribune d'honneur aux débats et au vote du projet de loi constitutionnelle inscrivant l'interruption volontaire de grossesse dans la Constitution par les parlementaires réunis en Congrès à VERSAILLES.

▪ Le 8 mars 2024 : Sur Invitation de Monsieur le Président de la République, Marie-Claude BERTRAND a assisté à la cérémonie de scellement qui a entériné l'inscription de la liberté de recourir à l'IVG dans la Constitution. Elle y retrouvera Claudine MONTEIL, adhérente du CNFF, signataire à 21 ans du manifeste des 343 femmes ayant déclaré avoir eu recours à un avortement clandestin.

HONNEURS ET DISTINCTIONS

Par décret du Président de la République en date du 29 décembre 2023, publié au Journal Officiel du 31 décembre 2023, Marie-Claude BERTRAND a été élevée sur proposition de Madame Bérengère COUILLARD, alors Ministre déléguée auprès de la Première Ministre, en charge de l'Égalité des droits entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les Discriminations, au grade d'Officier dans l'ordre national de la Légion d'Honneur.

La cérémonie de Remise s'est déroulée le 13 JUIN 2024 à l'Hôtel de Ville d'ANGOULEME ;

Dans son discours, Marie-Claude a déclaré « Je dédie cet insigne d'officier de la Légion d'Honneur au titre des droits des femmes à nos mères, grand mères, à toutes les femmes de l'ombre, à celles dont les conditions de travail et la reconnaissance laissent encore à désirer, dans l'administration, les hôpitaux, les entreprises, aux filles et aux garçons d'aujourd'hui et de demain dans l'espoir de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et d'un respect mutuel »

Cette distinction au titre de « Présidente d'une association en faveur des femmes » est une reconnaissance et un honneur pour le CNFF.

Relations et Rencontres avec les ministères

- Janvier –

Cérémonies des vœux : invitation de Madame Bérengère COUILLARD puis de Madame Aurore BERGE au Ministère.

- 8 mars : Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères pour la remise du prix Simone VEIL - Défendre et Promouvoir la diplomatie féministe de la France Table ronde « contrer les mouvements anti-droits » Invitation de M. Stéphane SEJOURNE Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères.

- Octobre 2024 : Au Ministère de la Justice : image des victimes : réconcilier dignité humaine et liberté d'expression. Beaucoup de témoignages poignants de parents de victimes et le mal que peuvent faire presse, réseaux sociaux.

- 25 novembre : Ministère égalité Femmes/Hommes : sur invitation de Mme Salima SAA et M. Paul CHRISTOPHE respectivement Secrétaire d'Etat chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes et Ministre des solidarités, de l'Autonomie et de l'Egalité entre les Femmes et les Hommes, dans le cadre de la journée internationale de la lutte contre les violences faites aux femmes.

- 10 Décembre : Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères invitation de M. Jean Noel BARROT Ministre MEAE à la célébration de la journée internationale des droits de l'Homme et au lancement de la Stratégie internationale de la France pour une diplomatie féministe (2024-2028) et la coalition d'action pour sécuriser l'espace numérique.

Relations et Rencontres avec les parlementaires :

- 30 janvier 2024 sur invitation par la Présidente de l'Assemblée nationale et le député Mathieu LEFEBVRE, Président d'Amitié France Israël : table ronde avec Madame Sheryl SANDBERG – rencontre visant à échanger sur les violences sexuelles et le viol comme arme de guerre, lors des attaques commises le 7 octobre en Israël et plus largement dans les conflits armés contemporains.
- 6 mars Hôtel de Lassay sur invitation de la Présidente de l'AN, réception à l'occasion du sommet des Présidentes d'Assemblées (Etats Unis, Belgique, Afrique du sud, Allemagne, Ukraine, Albanie, Angola, Bahamas, Bangladesh, Cambodge, Espagne, Indonésie, Kiribati, Lituanie, Madagascar, Malawi, Mexique, Monaco, Mozambique, Québec, République Tchèque, Rwanda, Saint-Christophe et Niévès, Slovénie, Sao Tomé-et-Principe, Tanzanie). A l'issue de ce sommet, les présidentes « ont adopté une déclaration commune pour les droits des femmes, en particulier pour défendre les droits sexuels et reproductifs et combattre toutes les formes de violences que subissent les femmes. Je suis heureuse de pouvoir compter sur la mobilisation des associations féministes du CNFF dans ce cadre. » a encore écrit la Présidente dans son courrier du 27 MARS 2024.
- 19 mars à l'Assemblée Nationale sur le thème « Partagez le terrain : comment augmenter et diversifier la pratique sportive des filles ». Michèle BATUT y a représenté le CNFF.
- 27 mars : Marie-Claude BERTRAND retrouvera Nathalie DELPHIN ainsi que Michèle VIANES au 4^{ème} rencontres de l'Egalité économique et professionnelle organisées par Marie Pierre RIXAIN « réinventer la santé des femmes ».
- 16 octobre 2024, Marie-Claude BERTRAND se rendra aux 5^{ème} Rencontres de la Loi RIXAIN / l'Egalité Professionnelle : « Femmes et Finances ».
- 26 novembre : invitée par Mme Yaël BRAUN-PIVET Présidente de l'Assemblée nationale, Marie-Claude BERTRAND était présente à l'inauguration d'une exposition à l'occasion du cinquantenaire de l'examen de la loi Veil sur l'interruption volontaire de grossesse à l'Assemblée Nationale, en

présence de Monsieur Didier MIGAUD, ancien garde des Sceaux. Claudine MONTEIL interviendra en sa qualité de témoin des 343 signataires.

- 10 décembre : sur invitation de Madame Marie-Pierre RIXAIN, Marie-Claude BERTRAND représentera le CNFF aux 6^{ème} Rencontres Le thème retenu : les inégalités économiques entre les femmes et les hommes.
- Lettre de remerciements de Mme Yaël BRAUN-PIVET à la présidente du CNFF pour sa présence aux événements des 4 et 7 mars et le rôle du CNFF pour défendre les droits des femmes depuis sa création au niveau national et international. (copie jointe)

Relations avec la MUNICIPALITE DE PARIS :

Cérémonie des vœux MVAC 7^{ème} : sur invitation de Mme Rachida DATI Maire du 7^{ème} arrondissement et M. Bruno DELGADO D'IMPERIO Maire adjoint délégué à la vie associative et aux conseils de quartiers

25 NOVEMBRE : sur invitation de Mme Anne HIDALGO Maire de Paris et Hélène BIDARD adjointe à la Mairie de Paris chargée de l'égalité femmes-hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire, Marie-Claude BERTRAND a représenté le CNFF aux dix ans de la création de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes « Dix ans de luttes contre les violences faites aux femmes » au théâtre de la Concorde. Le fléau des violences, les différents moyens de les repérer, de les combattre, de prendre en charge les victimes, les enjeux à venir pour vaincre toutes les violences sexuelles ont été traités par des expertes et experts autour de sept tables rondes, clôturées par un concert sur l'album « MON P'TIT LOUP » De nombreux documents des organismes de la Région parisienne de lutte contre les violences faites aux femmes étaient à la disposition du public.

Autres Rencontres : Associations – Partenaires –

- Le 26 février 2024, Marie-Claude BERTRAND était présente à la SORBONNE pour assister à une lecture musicale sur « les femmes et l'Europe » sur invitation de Sophie BOUREL rencontrée lors le 25 janvier 2024 lors du procès contre le sexisme organisé par « Ensemble contre le sexisme ». A la Sorbonne, Sophie BOUREL lisait et chantait des textes sur l'évolution des droits des femmes en Europe.
- Entre le 4 et le 8 mars, Marie-Claude BERTRAND a répondu à de nombreuses invitations où elle a retrouvé pour certaines d'entre elles Nathalie DELPHIN. A l'UNESCO (journée sur le numérique, changer les mentalités) - au Forum 104 : Rencontre avec Michelle PERROT et Brigitte JOSEPH-JEANNENEY autour du livre de Marie-Octave MONOD, « une femme libre ».
- Le 8 mars au « Grand Rex », sur invitation de Madame Elisabeth MORENO, ancienne Ministre Déléguée auprès du Premier Ministre, chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les Discriminations et Fondatrice de « La puissance du lien » - Un événement annuel sur 2 jours pendant lequel un film documentaire « WOMAN » fera l'inventaire des différentes formes de violences faites aux femmes dans le monde. Des débats sur les femmes d'influence, les femmes de pouvoir suivront. 9 mars Unis pour que « Femme » soit plus qu'un statut
- Vernissage de l'Exposition « L'art au service de la lutte contre les violences faites aux femmes : elle a disparu » de la créatrice Keren GOLDSTEIN YEHEZKELI sur invitation de l'Ambassade d'Israël, la WISO France, Ville de Paris Paris Centre. Claudie BOUGON GUIBERT y a représenté le CNFF.

- 25 mars : colloque organisé par la Fondation SCHELLES avec le concours de l'ENM (Ecole Nationale de la Magistrature) sur « Prostitution et numérique ». Michèle SCHOR ATTALI a représenté le CNFF.
- 28 octobre Think Tank Marie-Claire : « Agir pour l'Egalité » sur la nécessité pour les femmes d'intégrer les métiers de l'Intelligence Artificielle (IA) et de la Tech.
- 19 novembre RENCONTRE DE LA MIPROF LES VIOLENCES se former pour protéger les femmes et les enfants co-victimes des violences en visio

LE COLLECTIF : Ensemble contre le sexisme

Le 23 janvier 2024 à PARIS, « Sexisme : l'enquête du siècle » - une investigation sur des femmes inspirantes, des allers-retours présent / passé – des témoignages, réflexions - à suivre soit en présentiel, soit en distanciel.

ACTUALITES EUROPEENNES ET INTERNATIONALES

CECIF :

Octobre 2024 : Marie-Claude BERTRAND, Vice-Présidente au CECIF, assistera à la réunion du Conseil. Les priorités pour 2025 : l'importance de la présence des femmes dans les prises de décisions politiques.

Ludovina MOREIRA, trésorière du CNFF, représente le CECIF à la **Conférence des OING du Conseil de l'Europe** à Strasbourg

En 2024, la Conférence des OING a organisé deux sessions principales à Strasbourg :

- **Session de printemps (8–10 avril) :**
Cette session a été marquée par l'intervention du nouveau Commissaire aux droits de l'homme, Michael O'Flaherty, en faveur de la société civile, ainsi que par la présentation du rapport de fin de mandat du Président. Les débats ont couvert des thèmes variés : territoires inclusifs, environnement, santé, droits de l'enfant, éducation à la démocratie, intelligence artificielle et droits humains, égalité femmes-hommes, migration, dialogue interreligieux et sport. Une attention particulière a été portée à l'égalité des sexes et à la création d'un mécanisme de suivi de l'espace civique en Europe.
- **Session d'automne (14–16 octobre) :**
La Conférence a adopté sa stratégie triennale 2024–2027, centrée sur la défense des droits fondamentaux, la lutte contre les inégalités et les discriminations, la promotion de la Charte sociale européenne, ainsi que la réponse aux enjeux environnementaux.

Initiatives majeures

- **Mise en place d'une Task Force sur l'espace civique :** destinée à surveiller les atteintes aux libertés associatives dans un contexte européen préoccupant.
- **Mission en Macédoine du Nord (novembre) :** visite d'enquête pour évaluer la participation de la société civile au processus démocratique.

Observations critiques

Malgré la richesse des débats et initiatives, le manque de temps et de moyens limite l'impact réel des travaux. Le fonctionnement interne reste marqué par une certaine opacité : la Commission Permanente tend à fonctionner en vase clos, reléguant trop souvent les autres participants à un rôle consultatif ou de validation formelle.

Certaines commissions thématiques, pourtant très actives et porteuses d'un travail de fond de grande qualité, ne sont pas suffisamment écoutées ni valorisées dans les décisions finales. Cette situation nuit à la transparence, à l'efficacité collective et à la vitalité démocratique de l'ensemble.

CIF :

Le CNFF propose une résolution au CIF dans le cadre des résolutions triennales : interdiction de l'excision et toutes formes de mutilation physique ou sexuelle sur la femme.

En prévision de la CSW 69, le CIF initiera deux Evènements parallèles, les 12 et 13 mars 2025 pour lesquels le CNFF est partenaire.

1/ « femmes au pouvoir, objectif 50/50 à la table des négociations » -

2/ Organisateur l'Institut coréen pour les femmes en politique, le CIF « Femmes au pouvoir par l'autonomisation politique et économiques ».

L'AG du CIF aura lieu du 23 au 28 juin 2025 à MARRAKECH.

Ludovina Moreira, Trésorière du CNFF, est la trésorière élue au CIF et y a une action plus vaste. Elle participe activement à toutes les actions ou activités entreprises au sein du CIF ;

UNESCO :

Marie-Claude BERTRAND, Simonne MIRABEL et Nicole HERB représentent le CIF - Conseil International des Femmes à l'UNESCO.

COMITE DE LIAISON ONG-UNESCO

Période septembre 2024 – mai 2025

L'UNESCO est l'agence des Nations unies qui promeut l'éducation, la science, la culture et la communication pour favoriser la paix et l'égalité dans le monde.

Les ONG partenaires de l'UNESCO sont regroupées au sein d'un Comité de liaison qui assure un rôle d'interface entre elles et la Direction générale de l'UNESCO.

Depuis septembre 2024, les thèmes, déjà abordés les années précédentes, concernaient les efforts en matière d'éducation des filles, de la place des femmes et des filles dans les sciences (STEM – science, technologie, ingénierie et mathématiques), de l'intelligence artificielle à travers une perspective de genre.

Deux thèmes majeurs ont été retenus pour les prochaines années :

- *L'un concernant le réchauffement climatique et son impact sur toutes les sphères de la vie sur la planète : **2025-2034, décennie Action pour les sciences cryosphériques.***
- *L'autre, **la Culture** « boussole morale qui nous guidera... » dans les temps à venir. Une conférence internationale sera organisée du 29 septembre au 1^{er} octobre 2025 en*

Espagne. 2 000 participants sont attendus et un forum de la société civile se tiendra à Barcelone.

Cet événement vise à se concentrer principalement sur les thématiques suivantes :

- les droits culturels,*
- l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la culture,*
- la culture et la paix.*

D'autres sujets seront également abordés, tels que la diversité culturelle et linguistique ; les villes et un objectif pour la culture dans les agendas mondiaux ; les écosystèmes culturels ; les politiques culturelles et les modèles de gouvernance, entre autres.

L'événement est lié à la 11e édition du Forum Culture et Citoyenneté en Espagne.

Programme du Comité de liaison ONG-UNESCO (2024-2026)

Pour 2025-2026, la vision du Comité de liaison est fondée sur l'espoir, l'empathie et la puissance d'accélération de **l'éducation** en tant que dimension transversale de tous les domaines de compétence de l'UNESCO.

L'éducation concerne la façon dont nous vivons. Il s'agit de cultiver les compétences dont nous avons besoin non seulement pour survivre, mais aussi pour nous épanouir - au travail, dans la vie privée et dans un monde de plus en plus complexe. Des compétences telles que la pensée critique, la résolution de conflits, l'empathie, la résilience et la résolution de problèmes ne sont pas un luxe, mais les fondements de la paix, du bien-être et de la dignité.

En tant que groupe d'organisations de la société civile visant à atteindre ces objectifs collectifs, le Comité de liaison ONG-UNESCO s'engage à créer des espaces ouverts, collaboratifs et sûrs, favorisant ainsi la sagesse collective.

Le Comité de liaison ne présente pas un programme figé pour la période 2025-2026 ; il offre plutôt une vision stratégique pour naviguer dans l'incertitude, tout en restant ancrés dans des objectifs communs aux quelque 420 ONG qui constituent le Comité.

Le programme de travail du Comité s'articule autour de trois priorités :

1. **Renforcer les partenariats** en s'efforçant d'établir des liens plus étroits avec les ONG, le Secrétariat de l'UNESCO et les États membres avec pour objectifs de :

- valoriser les voix régionales en organisant des événements axés sur l'amplification des connaissances et des expériences vécues dans toutes les régions de l'UNESCO.
- contribuer aux exercices de cartographie régionale menée par l'UNESCO en organisant des réunions avec les représentants régionaux de l'Amérique latine et des Caraïbes (LAC) et de la région Afrique en 2025 et en continuant avec d'autres régions en 2026.
- développer la communication en s'engageant à écouter, apprendre et répondre, par le biais d'enquêtes et d'espaces de dialogue ouverts pour évaluer ensemble.
- célébrer et contribuer aux Décennies des sciences et de l'Océan

2. **Renforcer l'autonomie des jeunes** et apprendre d'eux en élargissant le dialogue avec les jeunes représentants et représentantes d'ONG du monde entier.

Le Comité a la volonté de s'engager dans le programme et les priorités de l'UNESCO pour renforcer les politiques éducatives du 21^e siècle en faisant progresser notamment **l'éducation verte**

3. **Défendre la culture** en continuant de plaider en faveur de la culture en tant qu'élément central des programmes de développement mondiaux futures, et en tant que clé de la paix.

Un premier forum aura lieu en 2025 (trois autres suivront en 2026). Il se tiendra parallèlement à des événements thématiques qui réuniront les ONG, le Secrétariat de l'UNESCO et les États membres dans un engagement commun de dialogue et de partenariat.

Ces engagements sont conçus non seulement pour faire écho aux diverses voix de la société civile, mais aussi pour s'assurer qu'elles façonnent activement un avenir commun enraciné dans la compréhension

mutuelle, l'échange constructif et la coopération pacifique. Le Comité de liaison reste déterminé à apporter une contribution essentielle à cette conversation mondiale, en amplifiant l'impact des ONG et en renforçant leur rôle dans la construction du monde auquel nous aspirons.

C'est un appel à l'action auquel le CIF doit répondre.

Rappel : il est recommandé à chaque Conseil national du CIF/ICW d'entrer en relation avec la Commission nationale de l'UNESCO de sa région pour réfléchir et agir en commun avec les ONG régionales. Les coordonnées des Commissions sont consultables sur le site de l'Unesco : [Member States | UNESCO](#)).

Pour en savoir plus :

[UNESCO List NGOs official partnership - Liste ONG partenariat officiel September2023.pdf](#)

[Événements à venir | Comité de Liaison ONG-UNESCO](#)

[Gender equality and education | UNESCO](#)

[Girls' and women's education in science, technology, engineering and mathematics \(STEM\) | UNESCO](#)

[Décennie de l'Océan – La science dont nous avons besoin pour l'océan que nous voulons](#)

[Education: UNESCO Report calls for more women at the top | UNESCO](#)

PARTENARIATS CIF-ICW -UNESCO

Afin de porter la voix du CIF lors des prochains forums, il est indispensable que chaque Conseil national réponde aux [2 questionnaires](#) ci-dessous.

Conseil National de : (pays)
Présidente :
Adresse de messagerie :

« En route vers MONDIACULT 2025 »

29 septembre au 1^{er} octobre 2025

1. Votre Conseil a-t-il déjà traité -ou envisage-y-il de traiter- de thèmes relatifs la Culture ?
Si oui, lesquels ?
(éventuellement joindre votre contribution)
2. Y a-t-il parmi les membres de votre Conseil des personnes impliquées dans le domaine de la Culture (artistes, enseignants, chercheurs, sociologues...)
Si oui, veuillez nous transmettre leur nom, spécialité et contact messagerie

2025-2034 : décennie Action pour les sciences cryosphériques

1. Votre Conseil a-t-il déjà traité -ou envisage-y-il de traiter- de thèmes relatifs aux sciences cryosphériques (protection des glaciers, des océans, de l'eau ?
Si oui, lesquels ?
(éventuellement joindre votre contribution)
2. Y a-t-il parmi les membres de votre Conseil des personnes impliquées dans le domaine de la Cryosphérie (chercheurs, ingénieurs, sociologues...)
Si oui, veuillez nous transmettre leur nom, spécialité et contact messagerie

Merci de votre participation.

Document à retourner ~~au plus tard le 15 septembre 2023~~ aux représentantes du CIF auprès de l'UNESCO :

Marie-Claude Bertrand, mc.bertrand@sfr.fr

Nicole Herb, nherb@orange.fr

Simonne Mirabel, simonne.mirabel@wanadoo.fr

COMPTES-RENDUS DES DÉLÉGUÉES REGIONALES

RAPPORT CHARENTE 2024

Déléguée Régionale : Alexandra Rougereau

 Événements marquants en 2024 en Charente – Droits des femmes

◆ JANVIER – MARS : Sensibilisation et égalité

- **Ateliers dans les lycées et collèges** (Angoulême, Ruffec, Cognac, Soyaux)
 - ▶ Thèmes : stéréotypes de genre, consentement, cyberharcèlement.
 - ▶ Animés par le CIDFF, le Planning Familial et France Victimes 16.
- **8 mars – Journée internationale des droits des femmes**
 - ▶ **Marche citoyenne à Angoulême**, forums associatifs, spectacles engagés.
 - ▶ Table ronde “Femmes et ruralité” à Cognac.
 - ▶ Expositions dans les médiathèques et halls d’accueil publics (Préfecture, Département, mairies).
- **Salon Talents de Femmes** organisé par SOROPTIMIST I. ANGOULEME

◆ AVRIL – JUILLET : Culture et mémoire

- **Printemps des droits des femmes – Barbezieux (mai)**
 - ▶ Conférence “Femmes et accès à la santé en zone rurale”.
 - ▶ Lecture musicale “Femmes d’hier, voix d’aujourd’hui”.
- **Festival Femmes & Résistances – Confolens (juin)**
 - ▶ Projection de films documentaires sur les figures féminines de la Résistance.
 - ▶ Intervention de chercheuses et historiennes.
- **Exposition impulsion – Cognac (juin)** exposition d’œuvres (peintures, tissus, peintures, films, sculptures, photos) d’artistes femmes organisée par l’Union Européenne des Femmes UEF section Charente/Aquitaine
- SOROPTIMIST I ANGOULEME

Le 15 JUIN 2024 : LA MUNICIPALITE D’ANGOULEME A ACCUEILLI L’ ASSEMBLEE GENERALE DU CNFF dans les Grands Salons de l’HOTEL DE VILLE D’ANGOULEME en présence de Madame Josiane EPAUD Conseillère municipale chargée de l’égalité entre les Femmes et les Hommes, Madame Nathalie HUGONNENC Déléguée Départementale aux droits des femmes, et des représentantes des associations locales. Suivie des **Conférences :**

« De l’antique Olympie aux JO PARIS 2024 » ,-par Maryse Viseur ancienne arbitre internationale de canoë kayak – Présidente de Femmes Avenir, membre du CNFF

« La place des autrices dans la bande dessinée aujourd’hui – évolution culturelle ou changement de regard de la société sur la création féminine » par Catherine FERREYROLLE responsable de la bibliothèque patrimoniale et du centre de documentation de la CIBDI – Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l’image –

Présentation de l'association Isabelle d'Angouleme comtesse d'Angoulême et reine d'Angleterre par Josiane EPAUD une des fondatrices.

- Présentation par l'autrice, illustratrice JOY de ses œuvres dont son livre « Être une fille, c'est quoi ? » labellisé « Chaire Unesco Santé Sexuelle et Droits humains »

◆ **AOÛT – OCTOBRE**

- **Tournée estivale “Égalité en mouvement”** (villages et quartiers)
 - Animations de rue, quizz géants, jeux pédagogiques sur l'égalité femmes-hommes.
 - Coorganisée par le CIDFF et les services jeunesse des communes rurales.
- **Rencontres inter-associatives – La Couronne (septembre)**
 - Réseau Femmes Charente : échanges de pratiques, témoignages, nouveaux partenariats.
- **Conférence – débat « l'émancipation des femmes au Maroc, un nouveau droit de la famille »** organisé par l'Ordre des avocats du barreau de la Charente à l'occasion du Festival du film francophone (aout)
- **Exposition sur les femmes pilotes** à l'occasion du circuit international automobile des remparts d'Angoulême (septembre)
- **Conférence Femmes et Science** par Isabelle PIANET organisé par UEF Aquitaine Charente Hotel de ville ANGOULEME (octobre)
-

◆ **NOVEMBRE : Mois contre les violences faites aux femmes**

- **Inauguration officielle de la Maison des femmes d'Angoulême**
 - Lieu d'accueil pluridisciplinaire pour femmes victimes de violences.
 - Présence de la préfète, d'élus, de responsables associatifs et de soignants.
- **25 novembre – Marche silencieuse et veillée féministe**
 - Angoulême, Cognac, Confolens : hommages aux victimes de féminicides.
 - Lectures de témoignages, dépôts de fleurs et bougies.
- **Campagne d'affichage “Une femme sur trois...”**
 - Visible dans les transports en commun, établissements scolaires et centres sociaux.
- **Ciné-débat « Julie se tait »** CGR Angoulême organisé par SOROPTIMIST I. Angoulême **et COGNAC** débat sur **les violences dans le sport ;**
- **Conférence « Quelle place pour les femmes dans l'espace public de demain »** forum des idées organisé par « Comme un mardi »
- **Salon Talents de Femmes Soroptimist I. COGNAC**

EVENEMENTS DANS LE CADRE DU 8 MARS 2024 – Journée internationale des droits des Femmes

- **Angoulême – Semaine de l'égalité (4 au 10 mars)**
Expositions, ciné-débats, ateliers d'autodéfense, conférences sur l'égalité professionnelle.
▶ Organisé par la Ville d'Angoulême avec le CIDFF et le Planning familial.
- **Conférence "Femmes et précarité" – Cognac (7 mars)**
▶ Avec des intervenantes issues du monde associatif et social.
- **Exposition "Femmes inspirantes de Charente" – Hôtel de Département (tout le mois)**
▶ Portraits de figures locales engagées, historiques ou contemporaines.
- **Course solidaire "Elles courent" – La Couronne (9 mars)**
▶ Course / marche contre les violences faites aux femmes, au profit d'associations locales.
- **Salon Talents de Femmes** Logis de Lunesse ANGOULEME organisé par SOROPTIMIST I. ANGOULEME

EVENEMENTS DANS LE CADRE DU 25 Novembre 2024 – Mois contre les violences faites aux femmes

- **Inauguration de la Maison des femmes – Angoulême (novembre 2024)**
▶ Événement officiel avec partenaires institutionnels et associatifs.
- **25 novembre – Marche silencieuse à Angoulême**
▶ En hommage aux victimes de féminicides. Organisée par des collectifs citoyens.
- **Théâtre forum "Paroles de femmes" – Barbezieux (22 novembre)**
▶ Pièce participative sur les violences sexistes et conjugales.
- **Ciné-débat autour du film "La syndicaliste" – Confolens (26 novembre)**
▶ Débat avec juristes et syndicalistes locales.

Ciné-débat autour du film « Julie se tait » - Angoulême – Cognac organisés par Soroptimist I./Angoulême et Soroptimist I. /Cognac

Salon Talents de femmes Soroptimist I Cognac

♦ Toute l'année

- **Ateliers d'autodéfense féministe (ADAFEM)**
▶ À Angoulême, Cognac et Ruffec. Organisés en partenariat avec le CIDFF.
- **Cycles de sensibilisation dans les collèges / lycées**
▶ Animés par le Planning Familial et France Victimes 16 : consentement, stéréotypes, égalité filles/garçons.

Le 8 mars 2024, la Charente s'est mobilisée à l'occasion de la **Journée internationale des droits des femmes**, à travers une série d'événements symboliques et engagés sur l'ensemble du territoire. Cette journée a mis en lumière les luttes pour l'égalité entre les femmes et les hommes, les combats contre les violences sexistes et les initiatives portées par les femmes en Charente.

♦ Une mobilisation forte à Angoulême

Angoulême a été au cœur des commémorations avec une **marche citoyenne** rassemblant plus de 400 personnes dans les rues du centre-ville. Cette manifestation pacifique a donné la parole à plusieurs associations engagées, comme le **CIDFF 16**, le **Planning Familial**, **France Victimes 16**, et à des femmes témoignant de leur parcours.

Un **forum associatif** à l'Espace Franquin a permis de sensibiliser le public aux inégalités persistantes : accès à la santé, précarité féminine, discriminations au travail, harcèlement, etc. Des **expositions** et **conférences** ont jalonné la journée, avec la participation d'acteurs institutionnels, de lycéens et d'universitaires.

◆ **Des actions partout dans le département**

- À **Cognac**, une **table ronde sur les femmes en milieu rural** a réuni agricultrices, élues et sociologues autour du thème de la visibilité des femmes dans les territoires isolés.
- À **Confolens**, une **projection-débat** sur le film *Debout les femmes !* a permis d'évoquer la question des métiers féminisés sous-payés.
- Dans plusieurs **établissements scolaires**, des ateliers sur les stéréotypes, le consentement et l'histoire des droits des femmes ont été animés par le Planning Familial.

◆ **Une volonté politique renforcée**

À l'occasion de cette journée, le Conseil départemental et la Préfecture ont réaffirmé leur engagement à soutenir les structures de lutte contre les violences faites aux femmes, notamment via la **Maison des femmes** d'Angoulême, ouverte en novembre 2024.

En novembre 2024, la ville d'Angoulême a franchi une étape essentielle dans la lutte contre les violences faites aux femmes avec l'inauguration officielle de sa **Maison des femmes**, un lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement dédié aux femmes victimes de violences.

Située au cœur de la ville, cette structure pluridisciplinaire permet une **prise en charge globale et coordonnée** grâce à la présence conjointe de professionnels de santé, de psychologues, de juristes, d'assistants sociaux et de forces de l'ordre. Elle offre un espace sécurisé où les femmes peuvent entamer un parcours de reconstruction dans le respect et la confidentialité.

L'inauguration s'est tenue en présence de nombreux acteurs institutionnels et associatifs, dont des représentants de la Préfecture, de l'Agence Régionale de Santé, du Conseil départemental de la Charente, ainsi que de plusieurs associations engagées dans la protection des droits des femmes.

Cette Maison des femmes s'inscrit dans une dynamique nationale, inspirée du modèle pionnier de Saint-Denis, avec l'objectif affirmé de **mieux prévenir les violences**, de **faciliter l'accès aux soins** et de **renforcer la coordination des interventions** en faveur des femmes en situation de vulnérabilité.

Voici un panorama des **ressources et dispositifs disponibles en Charente** pour les femmes victimes de violences, ou en situation de précarité ou de vulnérabilité :

◆ **Maisons des femmes**

- **Maison des femmes d'Angoulême** (inaugurée en 2024) :
Un lieu d'accueil confidentiel avec accompagnement médical, psychologique, social et juridique.

→ Accès sur rendez-vous ou en urgence selon les cas.
-

◆ Associations locales

- **CIDFF Charente** (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)
→ Accompagnement juridique, aide à l'emploi, soutien aux victimes de violences.
→ Site : cidff-charente.fr
→ Tél : 05 45 92 34 00
 - **France Victimes 16** (anciennement AAVIV)
→ Soutien psychologique, aide juridique et accompagnement des victimes.
→ Tél : 05 45 92 78 78
 - **SOS Femmes**
→ Écoute et hébergement d'urgence pour femmes victimes de violences conjugales.
→ Souvent en lien avec les services sociaux du département.
-

◆ Structures de santé et hospitalières

- **CH d'Angoulême** (Centre Hospitalier)
→ Consultation médico-judiciaire, lien avec la Maison des femmes.
→ Service d'urgences en cas de violences physiques ou sexuelles.
 - **Permanences d'accès aux soins de santé (PASS)**
→ Prise en charge gratuite pour les personnes en grande précarité, notamment les femmes sans couverture sociale.
-

◆ Dispositifs départementaux

- **Conseil départemental de la Charente**
→ Services sociaux de proximité (Maisons des solidarités) pour signalement, hébergement d'urgence, aide financière.
→ Site : la-charente.fr
 - **Écout'Elles 16**
→ Ligne d'écoute spécialisée pour les femmes victimes de violences.
-

◆ Numéros d'urgence nationaux (accessibles en Charente)

- **3919** : Violences femmes info (anonyme et gratuit, 24h/24 depuis 2023)

- **17** : Police / Gendarmerie
- **114** : SMS d'urgence pour personnes en danger (violences, malentendants, etc.)
- **115** : Hébergement d'urgence

Dispositifs de protection

- **Téléphone Grave Danger (TGD)** : sur décision judiciaire pour les femmes menacées
- **Bracelet anti-rapprochement** : dispositif judiciaire pour protéger les victimes
- **Référents Violences intra-familiales** dans chaque commissariat et brigade de gendarmerie
- **Cellule de prévention départementale des violences** (préfecture / ARS / justice)

ressources et dispositifs disponibles en Charente pour les femmes victimes de violences et plus largement pour l'égalité femmes-hommes :

◆ **Dispositifs d'accompagnement et de protection**

1. Maison des femmes – Angoulême

- **Mission** : accueil, écoute, soins, accompagnement juridique et social.
- **Public** : femmes victimes de violences (conjugales, sexuelles, psychologiques...).
- **Accès** : confidentiel, sans jugement, avec ou sans rendez-vous.

2. CIDFF de la Charente (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)

- **Services** : aide juridique gratuite, accompagnement vers l'emploi, soutien aux victimes.
- **Antenne principale** : Angoulême, avec permanences à Cognac, Barbezieux, Ruffec...
- **Contact** : www.cidff16.fr

3. Associations locales

- **Alma 16** : lutte contre les maltraitances (personnes âgées, dépendantes mais aussi femmes vulnérables).
- **Association Itinérance** : hébergement d'urgence pour femmes avec ou sans enfants.
- **Mouvement du Nid – Charente** : accompagnement des femmes victimes de prostitution.

RAPPORT VIENNE 2024

Déleguée Régionale : Michèle Batut

Avant les jeux olympiques, il y a eu des réactions contre l'apartheid sexuel des sportives iraniennes et afghanes. Mahjar Monshipour, champion du monde de boxe iranien et des associations de femmes sont partis à Paris pour une marche de protestation.

Pendant le mois de novembre, le réseau « Poitiers se mobilise » duquel font partie toutes les associations féminines, féministes, queer ... a coordonné toutes les initiatives sur le mois de novembre.

Le 23 novembre, une marche a été organisée qui dénonçait le viol à la lumière du procès Mazan.

Le Village Orange organisé par l'UEF Poitou-Charentes avait comme thème le contrôle coercitif.

Il faut dire que Poitiers a bénéficié de l'effet Joly-Coz avec une dédicace de son dernier livre et la présentation des 5 arrêts sur le contrôle coercitif pris par la Cour d'Appel de Poitiers ainsi que la venue du Garde des Sceaux, « éphémère », du gouvernement Barnier avec ses visites au Tribunal de Poitiers et à la Maison de Freyja. (cf le CR joint de la visite de Didier Migaud à Poitiers)

La dynamique se poursuit car la présidente de l'Assemblée Nationale Yann Braun Pivet est venue à Poitiers le 23 mars pour une visite de la Maison de Freyja, entre autre.

L'Autre point fort a été le mois de Mars, mois de l'égalité coordonné par le réseau « Poitiers se mobilise »

.

Pendant tout le mois de mars les associations proposent des actions, expositions, conférences, théâtre, film...un livret est édité pour communiquer aux poitevins le programme.

Le 8 mars Poitiers centre et 2 QPV se sont transformés en Villages des femmes : un pour les droits , un pour la santé et le bien-être et un dernier pour les arts. Toutes les salles ont été investies.

En conclusion,

Il est intéressant de travailler en réseau car on fait des rencontres qui enrichissent les contacts.

De toutes les façons, il serait difficile de ne pas être dans le réseau car tous les lieux sont occupés par les membres du réseau.

On a assisté aux dérives Wook liées à l'idéologie dominante de la ville de Poitiers. Cette année, il y a eu une marche queer, avec les transgenres, pour le 8 mars ! Ce qui invisibilise les femmes et brouille le message.

Dernier point à noter, c'est « La terreur Violette », représentée par un collectif qui est proche de « Nous toutes » qui a gangréné Sciences Po Poitiers et qui impose sa loi sur le campus où le féminisme radical s'est installé.

L'UEF Poitou- Charentes avait commencé à faire des actions avec l'association « Politiqu'elles », il y a 4 ans et l'expérience avait été très positive.

Depuis 3 ans, elles se sont radicalisées et L'UEF a décidé d'arrêter leur collaboration.

Compte rendu de la visite du ministre de la Justice Didier Migaud à la cité judiciaire de Poitiers et à la Maison de Freyja

Cette visite est lourde de sens. La Cour d'appel de Poitiers a en effet fait beaucoup progresser la réponse judiciaire aux violences faites aux femmes sous l'impulsion de la première présidente Gwénola Joly-Coz et du procureur général Eric Corbaux

Un mécanisme collectif et historique d'inégalités structurelles

Le chiffre des féminicides est têtue, 120 à 140 femmes sont tuées tous les ans d'où la nécessité d'aller au-delà de la protection des victimes.

Comment faire avec ces hommes violents ?

Une partie de la réponse judiciaire réside aux yeux de Gwénola Joly-Coz dans l'analyse des comportements que ces hommes mettent en place pour développer leur emprise sur leurs victimes : une succession de stratégies qui aboutissent au fait que la femme est isolée, dévalorisée, qu'elle perd confiance en elle, qu'elle ne va plus dans l'espace public, qu'elle perd son autonomie.

Ainsi la première Présidente de la Cour d'appel de Poitiers a introduit dans la jurisprudence française la notion de **contrôle coercitif**.

Une notion inscrite dans le droit de certains pays anglo-saxons mais qui ne figurent pas encore dans le code pénal français.

Ce contrôle coercitif, elle en décrit les mécanismes dans 5 arrêts qu'elle a rendus le 31 janvier 2024.

Dans le dossier d'un rochelais poursuivi pour violences sur sa compagne, la première présidente analyse le continuum du piège qui s'est refermé sur la victime car les agissements de Monsieur sont divers et cumulés. Pris isolément, ils peuvent être relativisés.

Identifier, lister, mis en cohérence il forme **un ensemble : les outils d'un contrôle coercitif**. Il vise à piéger la femme dans une relation où elle doit obéissance et soumission à un individu qui s'érige en maître du domicile et du fonctionnement familial. Ce schéma de conduite calculé fait peser un danger sur la femme et un risque indissociable sur l'intégrité psychologique et physique des enfants.

Les manifestations de ce contrôle coercitif s'inscrivent dans un mécanisme collectif et historique d'inégalités structurelles entre les hommes et les femmes. Les violences faites aux femmes s'adosent à un système de pensée, de représentations qui encadrent les conduites humaines, masculines comme féminines. Dès lors, la violence intrafamiliale doit être analysée comme une forme de **violence sociale**.

La jurisprudence créée par la cour d'appel de Poitiers est considérée comme une étape fondamentale pour une meilleure réponse judiciaire aux violences dont sont victimes les femmes.

Deux audiences en une

A l'heure où la question d'un tribunal judiciaire dédié aux violences intrafamiliales n'est toujours pas tranché, Gwénola Joly-Coz crée une chambre qui traite ses dossiers au sein de la cour d'appel de Poitiers : le juge civil est assesseur dans le dossier pénal, le juge pénal est assesseur dans le dossier civil.

Les deux audiences ont lieu le même jour et les délibérés sont rendus à la même date. C'est un facteur de cohérence.

Trois affaires ont été traitées ainsi. fin décembre il incombera à un nouveau premier président ou à une nouvelle première présidente d'en faire un premier bilan.

Didier Migaud a déclaré lors de sa visite officielle que Madame Gwenola Joly-Coz avait fait preuve à Poitiers d'une certaine audace notamment dans la notion du contrôle coercitif. « On voit combien le sujet est essentiel car dans les faits, ce contrôle coercitif c'est un faisceau d'indices qui permet de recontextualiser la violence conjugale ».

« Les violences conjugales » est un sujet de santé publique

Le décompte que fait le procureur général de Poitiers des victimes de violences conjugales est plus macabre que les 120 féminicides depuis le début de l'année car il faut compter les 25% des agresseurs qui se suicident, les 10% d'enfants qui meurent de ces violences, les suicides forcés, il arrive plutôt à 1000 morts. Pour lui c'est un sujet de santé publique quand on sait qu'il y a aussi 770 000 victimes qui ont poussés la porte d'un commissariat.

Mr Migaud déclare que la justice a vraiment pris en considération l'ultraviolence due à la domination de l'homme. La justice doit maintenant s'organiser.

Le Ministre de la justice salue le modèle de la Maison de Freyja (maison des femmes à Poitiers)

La Maison de Freyja ouverte depuis janvier 2023 offre un accompagnement global aux femmes victimes de violences alliant soins médicaux, soutien psychologique et assistance sociale grâce à une approche pluridisciplinaire. Elle a déjà permis d'aider plus de 500 femmes. Le docteur Alexia Delbreil (médecin légiste et responsable de la maison de Freyja) et le docteur Mélanie Voyer (psychotraumatologie) ont présenté au ministre les spécificités de leur travail et les défis auxquels elles sont confrontées. La prise en charge des violences faites aux femmes nécessite une expertise particulière tant sur le plan médical que psychologique. L'un des principaux enjeux soulevés lors de cette visite concerne la reconnaissance des faits de violences et de leur impact tant physique que psychologique.

Elles ont souligné la difficulté à évaluer, à caractériser les séquelles psychiques notamment lorsque les violences sont anciennes ou chroniques. Cette difficulté a des répercussions importantes sur la prise en charge médicale et psychologique mais aussi sur le plan judiciaire.

Les docteurs Delbreil et Voyer ont proposé au Ministre de la justice de créer un groupe de travail réunissant des professionnels de santé, des juristes et des représentants d'associations.

L'objectif serait de réfléchir à une harmonisation des méthodes d'évaluation de l'impact psychologique des violences faites aux femmes afin d'assurer une meilleure prise en charge des victimes et une réponse judiciaire plus équitable sur l'ensemble du territoire français.

Cette proposition a été saluée par le Ministre comme une initiative prometteuse et qui pourrait contribuer à améliorer la prise en charge des violences faites aux femmes à l'échelle nationale.

RAPPORT OCCITANIE 2024

Déléguée Régionale : Christiane Charbonnel

Le mois de l'égalité en Occitanie

Comme partout en France la grève féministe a eu lieu dans les 13 départements d'Occitanie : 25 rassemblements pour revendiquer une égalité réelle au travail et dans la vie.

Tout au long du mois de mars, beaucoup d'initiatives ont eu lieu sur tous les territoires. Je ne peux citer que quelques évènements :

- **AUCH** : exposition photos sur les femmes rurales
- **FOIX** : les soroptimist en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Ariège mettront à l'honneur le 8 mars des femmes d'exception « Les Ariégeoise en tête ». Egalement, le 8^{ème} plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles sera signé par le Préfet et les partenaires. Une salle d'audition pour les victimes sera créée au Centre Hospitalier avec la participation du club Soroptimist I de FOIX.
- **NARBONNE** : Festival de films féministes « Annie Colère » "Farha" ou le rêve brisé d'une jeune palestinienne qui voulait poursuivre ses études.
- **RODEZ (Aveyron)** : Les établissements hospitaliers du Nord Aveyron réaffirment leur engagement en faveur de l'égalité professionnelle – « Donner des Elles à la santé » - Des engagements ont été pris pour prévenir et traiter les actes de violence, les discriminations, le harcèlement moral ou sexuel, les agissements sexistes, évaluer et prévenir, et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, grades et emplois de la fonction publique, favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle.
- **TOULOUSE** : Du 4 au 10 mars, le CNRS Occitanie Ouest, le Club de la presse Occitanie et les associations Maths en scène et Femmes & Sciences s'unissent au Quai des Savoir autour du thème « Les femmes scientifiques sortent de l'ombre ».

Egalement des Femmes célèbres toulousaines mises à l'honneur, 31 portraits de toulousaines inspirantes dans la ville et ses banlieues – des pièces de théâtres – des lectures – des spectacles de danses _*

FOCUS SUR LA VILLE DE MONTAUBAN : Le 8 mars 2024, Madame le Maire, a lancé les journées Olympe de Gouges, née en 1748 dans cette ville du Tarn et Garonne. Cette 20^{ème} Edition des Journées Olympe de Gouges proposera conférences, expositions, spectacles, concerts, lectures, ateliers et autres avec pour objectif de faire vivre l'héritage de la plus célèbre des montalbanaise sur le thème de « la liberté ».

Exemples de quelques manifestations : (Conférence : « l'effet Matilda ») (lectures : « la femme devant les monothéismes ») (Poésies et chansons : « la femme en poésie et en musique ») (pour les scolaires : « les femmes en résistances » organisé par le Musée de la Résistance et du Combattant) (« La place des femmes dans les médias ») (« l'Art au féminin ») etc.

Chaque territoire en Occitanie a mis en œuvre un Plan Départemental de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Les partenariats se multiplient mais un constat toujours aussi désolant : en ruralité les élus ne sont pas toujours informés des dispositifs mis en œuvre sur leur département.

En Occitanie sur 13 départements, seuls les 3 départements dotés d'un CHU ont chacun une Maison des Femmes : Montpellier – Nîmes (en cours d'élaboration)- et Toulouse Ouest (CHU Purpan). Les autres départements pour la plupart n'ont pas d'Unité Médico Judiciaire (UMJ) ce qui oblige les victimes d'une agression sexuelle de faire le déplacement vers un CHU pour les constatations. Le parcours de la victime est loin d'être simplifié...

Le département des Hautes-Pyrénées (231453 habitants en 2022)

Trois temps forts qui mobilisent les partenaires du territoire qui cultivent le « travailler ensemble » pour plus d'efficacité.

A l'initiative du CIDFF 65 : DEUX CAMPAGNES DE Poches A PAIN DANS LES BOULANGERIES DES HAUTES- PYRENEES DONT UNE CIBLE LES ENFANTS VICTIMES IMPUISSANTES DES VIOLENCES CONJUGALES. A chaque campagne, des articles sont diffusés dans la presse.

2 campagnes de pochés à pain reconduites en 2024 dans 150 boulangeries du département 25 Novembre (journée Internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes). La distribution dans les boulangeries a été réalisée par les gendarmes en zone rurale, les agents de la Police sur le secteur de Tarbes et Lourdes et la Mairie de Tarbes pour l'agglomération.



<p>URGENCE</p> <p>Gendarmerie Police 17</p> <p>Par SMS 114</p> <p>Hébergement 115</p> <p>Urgences Médecin 15 112</p> <p>QR CODE SCANNEZ MOI</p>	<p>POUR EN PARLER ET S'INFORMER</p> <p>Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles - CIDFF 65 hautespyrenees.cidff.info 05 62 93 27 70</p> <p>Conseil Départemental d'Accès au Droit CDAD 65 05 62 34 96 73 cdad-hautespyrenees.justice.fr</p> <p>France Victimes 65 05 62 51 98 58 francevictimes65.fr</p> <p>Conseil Départemental Maison Départementale de Solidarité 05 62 56 73 02</p>	<p>ADULTES</p> <p>Numéro d'appel national (Appel anonyme et gratuit) 39 19</p> <p>Plateforme internet arretonslesviolences.gouv.fr</p> <p>ENFANTS</p> <p>Numéro d'appel national (Appel anonyme et gratuit) 119</p> <p>Plateforme internet alio119.gouv.fr</p>
<p> </p>		

SIGNATURE DU PLAN DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES



La Dépêche 2.12.2024

Les Hautes-Pyrénées renforcent la lutte contre les violences conjugales avec un plan d'action ambitieux : soutien, justice, hébergement et prévention.

Dans les Hautes-Pyrénées, 16 personnes ont été tuées depuis 2006 dont 5 depuis 2020. Si 497 faits de violences conjugales ont été enregistrés par les forces de sécurité (+ 62,95 % depuis 2019), avec des victimes majoritairement féminines (89,3 %), le nombre de victimes accueillies atteint les 1106 en 2023 (+ 120 % depuis 2019).

Que faire quand on est victime ou témoin de violences conjugales ? Quelles démarches ? Quel accompagnement ? Quid des enfants qui assistent, voire subissent eux-mêmes ces violences ? C'est à tous ces enjeux que le plan d'action départemental de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes s'emploie à apporter "des réponses coordonnées et adaptées aux besoins du territoire".

"Ce plan d'action départemental est le fruit d'un travail collaboratif impulsé en 2021. Je tiens donc à remercier l'ensemble des partenaires qui se sont mobilisés", a souligné Isabelle Costes, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité. Soit une vingtaine de partenaires, tous présents lors de la signature de cet "outil de référence".

Un outil construit autour de 3 axes stratégiques et décliné en 9 mesures, soit 25 actions, pour repérer les victimes, les accueillir, les orienter, combattre les méconnaissances, former et informer, etc. Et si des actions existent déjà (encore faut-il les rendre plus visibles) ou sont en cours de déploiement, d'autres restent à construire.

Le plan comporte également un volet sur l'accompagnement des auteurs "afin d'éviter la réitération des faits" et si le préfet des Hautes-Pyrénées, Jean Salomon, a salué le travail mené, insistant notamment sur l'importance de l'éducation dès le plus jeune âge et les actions permettant de libérer la parole des victimes, il a également soulevé la question du secret, qu'il soit médical, déontologique, professionnel, ... "À un moment donné, quand il y a une vie en jeu, il est peut-être préférable de s'en affranchir", estime-t-il.

Et c'est par un "message d'espoir" que le préfet a conclu la présentation du plan. "On l'a signé, il faut le faire vivre maintenant. On doit montrer aux femmes qu'on ne les laisse jamais seules".

La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Tarbes : STOP au harcèlement de rue ! Un partenariat avec CCI, Ville de TARBES, CIDFF, France Victimes, et les commerçants volontaires.



LES CHIFFRES DU CIDFF 65



3471 personnes informées

1820 personnes informées à titre individuel

1650 personnes en collectif dont 777 scolaires et 689 professionnels

103 femmes victimes de violences conjugales ont été reçues sur le service juridique soit 35 femmes de plus qu'en 2023.

8 femmes ont bénéficié d'un accompagnement pour les soutenir dans leurs démarches.

**Service Juridique – Sur TARBES & 7 permanences en milieu rural -
2 salariées en ETP**

1 441 personnes informées

dont 72% de femmes, 20 % d'hommes, 1 % de couple et 7% de professionnels

Bilan 2024 : augmentation du public reçu – en augmentation les questions relatives au droit de la famille et aux droits des étrangers

- augmentation du nombre d'interventions collectives (17 séances) particulièrement sur :

- le sujet des violences sexistes et sexuelles en milieu de travail à la demande d'entreprise du secteur privé ou public pour sensibiliser leurs équipes, acquérir une culture commune et connaître le cadre légal.
- les stages de responsabilité parentale initiés par le Parquet de Tarbes

Service Emploi

79 femmes reçues dont 45 suivies par le service

Partenariat avec France Travail (ouverture de 2 permanences sur des Agences de FT)

Bilan 2024 : Beaucoup de femmes renoncent à un métier choisi rencontrant des difficultés pour la garde de leurs enfants, notamment concernant les emplois avec des horaires décalées (tôt le matin, tard le soir, travail le week-end).

Le manque de mobilité est également déterminant dans la recherche des offres d'emploi et cantonne les femmes à travailler dans le centre de Tarbes ou la proche couronne.

Les personnes en emploi reçues souhaitent changer d'entreprise, ont un projet de formation ou sont en arrêt de travail.

Peu de projet de formation (rémunération souvent insuffisante), l'urgence étant de trouver rapidement un emploi.

Les positionnements sur des formations région, notamment sur compétences + n'ont pas toujours été possibles, les cessions étant complètes ou insuffisantes.

Les référentes sociales violences

A TARBES et sur les permanences : 144 personnes reçues dont 99 accompagnements réalisés

5 hébergements temporaires : 11 femmes et 14 enfants hébergés

Soutien spécifique pour femmes et enfants

192 femmes et 52 enfants reçus soit 603 séances assurées par deux psychologues

Le violentomètre

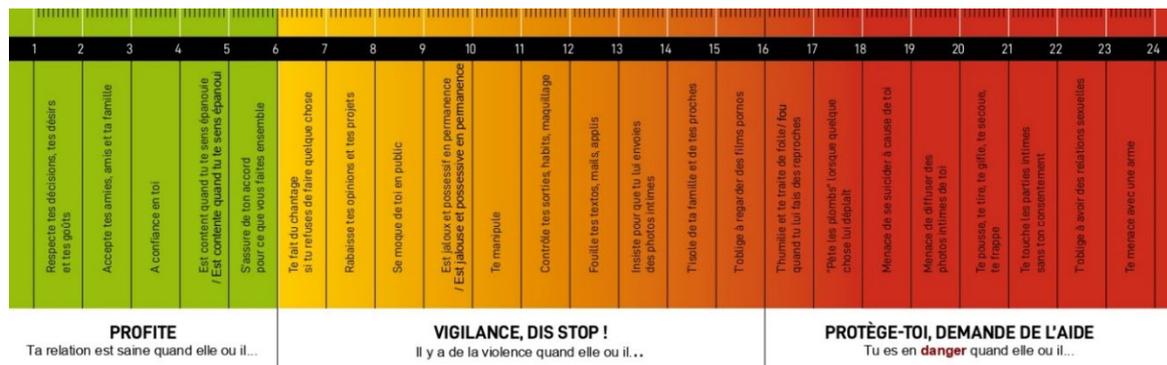
Le consentement, c'est quoi ? C'est le fait de donner son accord de manière consciente, libre et explicite à un moment donné pour une situation précise. Tu peux revenir sur ce choix quand tu le souhaites et selon les raisons qui te sont propres. Tu n'as pas à te justifier ou subir des pressions.

Informations

Centre d'informations sur les droits des Femmes et des familles - CIDFF 65 : 05.62.93.27.70. - hautespyrenees.cidff.info
France Victimes 65 : 05.62.51.98.58 - francevictimes65.fr
Conseil Départemental d'Accès au Droit - CDAD - 05.62.34.96.73 - cdad-hautespyrenees.justice.fr
Plateforme internet : arretonslesviolences.gouv.fr

BESOIN D'AIDE ?

VIOLENCES FEMMES INFO
APPELEZ LE
3919
*Appel anonyme et gratuit.



Présentation du film produit par le CDAD65 « Peur bleue » à l'Assemblée nationale !

Le 26 mars 2024, l'équipe du film documentaire « Peur Bleue, Anatomie des violences conjugales et du parcours de sortie » invitée par Benoît Mournet, député des Hautes-Pyrénées, s'est rendue à l'Assemblée nationale pour présenter leur film.



Laurence, Chantal, Emmanuelle, Claire et Priscilla ont été victimes de violences psychologiques, physiques et sexuelles pendant de nombreuses années. Elles ont accepté de témoigner devant une caméra « pour permettre à celles qui le vivent encore de s'en sortir » dit Chantal.

« Si depuis longtemps la parole des femmes est libérée, ce qu'il manque aujourd'hui c'est une écoute », dit Manon, illustratrice du film, en s'adressant aux députés et ministres présents. Madame Aurore Bergé, ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations a fait l'honneur de sa présence et a ainsi pu échanger avec les femmes qui ont témoigné de leur parcours.



« PEUR BLEUE, Anatomie des violences conjugales et du parcours de sortie » a été produit par le CDAD65 et réalisé avec le concours des acteurs de terrain impliqués dans l'accueil, l'accompagnement et les dispositifs de protections des victimes. Ont ainsi participé, le Procureur de la République, la présidente du tribunal judiciaire de Tarbes, le médecin légiste, le Juge aux affaires familiales, le groupement de gendarmerie, les associations CIDFF et France victime et les services de l'État.

Il permet de comprendre les mécanismes en jeu dans le processus des violences, les stratégies mises en place par l'agresseur, le phénomène de l'emprise ou encore leurs conséquences pour les femmes qui en sont victimes et de décrypter le parcours de sortie des victimes de violences conjugales.

Au-delà, il s'agit également de porter à connaissance l'existence de l'ensemble des ressources mobilisables sur le département, mais aussi partout en France et d'être ainsi un outil d'information supplémentaire.

https://youtu.be/sT3j4pe9ki8?si=qGixMqkTU_Them9X

RAPPORT BORDEAUX 2024

Déléguée Régionale : Irène Monlun

En association avec l'ONG Soroptimist International, club de Bordeaux-Métropole, nous envisageons de concrétiser notre travail auprès des Femmes victimes de violence.

Nous avons obtenu une salle dédiée dans un Commissariat, tout est à aménager mais nous espérons en faire un accueil chaleureux et confortable pour les recevoir

Après de longues et nombreuses démarches, le projet est en bonne voie et nous le présenterons, le moment venu, à nos 2 amies bordelaises, Nathalie et Marine.

Le souvenir de la jeune femme brûlée vive à Mérignac nous fait accélérer les choses.

LES ANNEXES

ANNEXE 1 : Badge Tribune Congrès de Versailles, vote IVG dans la Constitution Française

ANNEXE 2 : Invitation Président de la République au Scellement de la loi constitutionnelle IVG

ANNEXE 3 : Scellement de la loi du 8 mars 2024

ANNEXE 4 : Remerciements du Garde des Sceaux

ANNEXE 5 : Remerciements de la Présidente de l'Assemblée nationale

TRIBUNES



Lundi 4 mars 2024
Congrès du Parlement
Versailles



SCELLEMENT DE LA LOI CONSTITUTIONNELLE DU 8 MARS 2024
RELATIVE À LA LIBERTÉ DE RECOURIR
À L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE



Vendredi 8 mars 2024



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité



LES SCEAUX

des origines
à nos jours



Éric Dupond-Moretti

*Garde des Sceaux,
ministre de la Justice*



vous remercie de votre présence à la cérémonie
de scellement de la loi constitutionnelle du 8 mars 2024
relative à la liberté de recourir à l'interruption volontaire de grossesse.



Le vendredi 8 mars 2024
à 12h00 à la Chancellerie
13, place Vendôme
75001 Paris

LA PRÉSIDENTE

PARIS, LE 27 MARS 2024

2024-1988

Madame la Présidente,

Je vous remercie pour votre courrier de félicitations suite au vote historique du Congrès le 4 mars.

La France devient le premier pays au monde à garantir la liberté de recourir à l'avortement dans sa constitution et je suis, pour ma part, fière d'avoir été la première femme à présider le Congrès des deux chambres parlementaires réunies.

Je sais le rôle essentiel que joue le Conseil national des femmes françaises (CNFF) pour défendre les droits des femmes depuis sa création en 1901, au niveau tant national qu'international. C'est pourquoi il était important pour moi que vous puissiez assister au Congrès dans les tribunes.

Je garde par ailleurs un bon souvenir de nos échanges lors du sommet des Présidentes d'Assemblée que j'ai organisé les 6 et 7 mars. Nous avons à l'issue de ce sommet adopté une déclaration commune qui marque l'engagement de nos pays respectifs pour les droits des femmes, en particulier pour défendre les droits sexuels et reproductifs et combattre toutes les formes de violences que subissent les femmes. Je suis heureuse de pouvoir compter sur la mobilisation des associations féministes du CNFF dans ce cadre.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération la plus distinguée.



Yaël BRAUN-PIVET

Madame Marie-Claude BERTRAND
Présidente CNFF
Vice-Présidente CECIF
Représentante icw cif 0 L4unesco
mc.bertrand@sfr.fr